



Institute for
Research on
Public Policy

Institut de
recherche
en politiques
publiques

Pour diffusion immédiate – Le 10 mars 2010

COMMUNIQUÉ

Une étude conclut au bon fonctionnement du processus de reddition de comptes en matière de défense nationale

Son auteur soutient que des réformes risqueraient d'affaiblir le principe de responsabilité gouvernementale

Montréal – Face aux préoccupations soulevées ces derniers mois par l'obligation de rendre des comptes en matière militaire et la controverse entourant le traitement des détenus afghans, certains critiques préconisent d'élargir le rôle de la Chambre des communes dans l'élaboration des politiques de défense du pays. Mais selon une nouvelle étude de l'Institut de recherche en politiques publiques, il suffirait de changements mineurs pour renforcer la capacité des parlementaires de tenir le gouvernement responsable en matière de défense nationale.

Intitulée « Accountability for National Defence: Ministerial Responsibility, Military Command and Parliamentary Oversight », cette étude de Philippe Lagassé examine les responsabilités du Parlement canadien en la matière, de même que les propositions visant à renforcer les pouvoirs de la Chambre des communes et des comités parlementaires sur les questions de défense.

L'auteur y soutient que des réformes qui dilueraient la responsabilité ministérielle et le caractère antagoniste du système parlementaire canadien affaibliraient l'obligation de rendre des comptes. Au lieu d'assumer la responsabilité des grandes décisions et d'en répondre, le gouvernement pourrait ainsi faire valoir qu'il se plie simplement à la volonté de la Chambre des communes, comme l'a fait l'actuel gouvernement conservateur en ce qui concerne le retrait prévu pour 2011 des Forces canadiennes de Kandahar, en Afghanistan.

Et pour ce qui est de l'avis souvent entendu dans les milieux militaires que les hauts fonctionnaires jouent un rôle trop considérable, Philippe Lagassé soutient que la contribution de ceux-ci à l'élaboration des politiques de défense et à la reddition de comptes de l'armée aux autorités civiles est à la fois nécessaire et conforme au droit législatif.

« Les hauts fonctionnaires jouent un rôle vital en s'assurant que les Forces armées rendent des comptes au ministère de la Défense et au premier ministre », note ainsi l'auteur.

On peut télécharger sans frais l'étude « Accountability for National Defence: Ministerial Responsibility, Military Command and Parliamentary Oversight », de Philippe Lagassé sur le site de l'IRPP (www.irpp.org).

-30-

Pour obtenir plus de détails ou pour solliciter une entrevue, veuillez communiquer avec l'IRPP.

Pour recevoir le bulletin mensuel de l'IRPP @propos par courriel, veuillez vous abonner à son service de distribution au site Web www.irpp.org.

Renseignements : Kate Shingler bureau : 514 787-0737 cellulaire : 514 235-8308